Explications sur le Certificat d'assurance CP1 et CP2

Bases de calcul

Salaire de base, incentive / bonus et indemnité pour travail d'équipe sont assurés dans la CP1 jusqu'au seuil salarial de 150'000 CHF. Les composantes du salaire excédant ce seuil sont assurées dans la CP2.

Salaires assurés

Les salaires assurés sont calculés dans la CP1 et la CP2 sur la base des dispositions réglementaires.

Prestations de retraite probables

Les prestations de retraite dans la CP1 sont extrapolées à partir de la prestation de libre passage en présence ainsi que des crédits de retraite futurs et des intérêts supposés, et converties en rente au moyen du taux de conversion.

L'avoir d'épargne est versé au moment du départ à la retraite. Au lieu d'une perception unique, l'avoir d'épargne en présence peut être touché sous forme de rente pont jusqu'à l'âge de la retraite AVS.

Le capital de retraite dans la CP2 est extrapolé à partir de la prestation de libre passage en présence ainsi que des crédits de retraite futurs et des intérêts supposés.

Prestations de risque CP1

- La rente d'invalidité (jusqu'à l'âge de la retraite AVS) s'élève à 60 % du salaire assuré selon le plan pour risques.
- La rente de conjoint / de partenaire s'élève à 60% de la rente d'invalidité assurée.
- Les rentes d'enfant (rente d'enfant d'invalide et rente d'orphelin) s'élèvent à 20% par enfant de la rente d'invalidité assurée. Les rentes d'enfant sont versées jusqu'à l'âge de 20 ans ou de 25 ans révolus en cas de formation suivie sans interruption.
- Le capital de décès assuré est versé en addition (versement unique). Ayants droit conformément aux dispositions réglementaires.

Prestations de risque CP2

En cas de prestation (décès ou invalidité), le capital concerné vient à échéance pour versement.

Prestations de libre passage

Avoir de prévoyance disponible au jour de référence du calcul en CHF (dans le plan de retraite CP1 et dans le plan d'épargne).

Cotisations

Les cotisations comprennent le plan de retraite, les cotisations d'épargne et les cotisations de risque dans la CP1, et le plan de retraite et les cotisations de risque dans la CP2.

Bâle, 8 janvier 2021

Données de l'assurance au 01.01.2021

tous les montants en CHF

	Bases de calcul		Salaires assuré	s CP1	CP2	MPF
	Degré d'occupation	100.00%	Plan de retraite	124'905.00	101'840.00	0.00
I	Salaire de base (100%) Incentive/Bonus		Plan de risque Plan d'épargne		101'840.00	0.00
	incond voi bonds	01040.00	r iair a opargile	220140.00		

				-					
Prestati	ons de retraite pr	révisionne	lle (intérêts p	orobable	s: CP1: 2.	5%, CP2	2: 2.5%, M	PF: 2.5%	%)
Age	Capital CP1	TC	Rente CP11	Avoir	d'épargne	Ca	apital CP2	Ca	pital MPF
60	1'248'142.15	4.71%	58'788.00	1	73'017.00	5	31'249.00		0.00
61	1'314'818.90	4.83%	63'516.00		85'278.00		66'171.60		0.00
62	1'383'162.60	4.95%	68'472.00	1	97'845.55	6	01'967.30		0.00
63	1'453'214.90	5.07%	73'680.00		10'727.30		38'657.85		0.00
64	1'525'018.45	5.21%	79'464.00		23'931.10		76'265.70		0.00
65	1'598'617.15	5.35%	85'536.00		37'464.95	7	14'813.75		0.00
¹ Rente d	enfant éventuelle: 20	% de la rent	te de retraite pe	rçue					
Prestati	ons de risques				CP1		CP2		MPF
Rente d'	Rente d'invalidité jusqu'à l'age de 65 ans				98'952.00				0.00
Rente d'	'invalidité par enfai	nt			19'800.00				0.00
Capital (d'invalidité (unique)		1	17'444.80	4	07'360.00		
Rente d	e conjoint / Rente	de partena	ire		59'376.00				0.00
Rente d	'orphelin par enfar	nt ²			19'800.00				0.00
Capital (de décès (unique)			4	94'613.40	4	07'360.00		0.00
² Rente o	l'orphelin: 20% (au de	écès des de	ux parents: 40%	b)					
Prestati	ons de libre pass	age			CP1		CP2		MPF
Avoir de	Avoir de vieillesse (dont LPP CHF 216'510.30) Avoir d'épargne			9	62'701.70	3	82'875.80		0.00
Avoir d'é				1	17'444.80				
Cotisati	ons par mois				CP1		CP2		MPF
	des cotisations				Plus		Moins		Standard
Plan de				10.20%	1'061.70	5.25%	445.55	10.00%	0.00
Plan de	risque			0.60%	82.45	0.40%	33.95		
Plan d'é				1.75%	330.65				
	erm incentive (une	fois par ar	1)					10.00%	0.00
	tisation employé		.,		1'474.80		479.50		0.00
Plan de	retraite			16.40%	1'707.05	14.50%	1'230.55	15.00%	0.00
Plan de				1.20%	164.90	0.80%	67.90	5.00%	0.00
Plan d'é				1.75%	330.65	2.2270			2.50
	erm incentive (une	fois par ar	1)	270				15.00%	0.00
	tisation employeur		,		2'202.60		1'298.45		0.00
									0.00



Explications sur le Certificat d'assurance CP1 - Suite

Possibilités d'achat

Montants en CHF des achats possibles au jour de référence pour le financement d'années de cotisation manquantes dans les plans de retraite de la CP1, le plan d'épargne et pour le financement de la retraite anticipée à l'âge de 60 ans.

Autres informations

Figurent ici, les informations consignées si nécessaire auprès des Caisses de pensions Novartis, telles que :

- prestation de libre passage en cas de mariage
- prestation de libre passage à l'âge de 50 ans
- possibilité de perception EPL
- · mise en gage pour propriété du logement
- congé sans solde

ainsi que les détails des prestations aux survivants :

- contrat d'assistance,
- · hiérarchie des ayants droit.

Données de l'assurance au 01.01.2021 Mustermann Sabine, 2999998

Achat possible	CP1	CP2	MPF
Plan de retraite	25'047.05	34'464.50	0.00
Plan d'épargne	30'392.95		
Préretraite	437'916.95		
Informations supplémentaires	CP1	CP2	MPF
Prestation de libre passage au moment du	37'136.25	0.00	0.00
mariage Prestation libre passage à l'âge 50	567'514.80	234'112.90	0.00
Possibilité maximum de prélèvement EPL	567'514.80	234'112.90	0.00
Choix de la stratégie de placement		LifeCycle	

Consignation d'un contrat d'assistance	Non
Ordre du bénéficiaire déposé	Oui
·	Non
Mise en gage pour la propriétée du logement	
Congé sans solde	Non

Ce certificat remplace tous les précédents. Il sert d'information et ne donne pas droit aux prestations citées. Le calcul des prestations a lieu dans des cas particuliers en raison des dispositions réglementaires correspondantes.

